

**FONCIERE INEA**  
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 67.610.249,41 euros  
Siège social : 7 rue du Fossé Blanc 92230 GENNEVILLIERS  
420 580 508 RCS NANTERRE

**RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
MIXTE DU 7 JUIN 2013  
CONTENANT SES OBSERVATIONS SUR LE RAPPORT DU DIRECTOIRE  
(POUR LA PARTIE DE CE DERNIER RELEVANT D'UNE ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE ORDINAIRE ET SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2012)**

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

En application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance entend présenter à votre Assemblée ses observations sur les comptes annuels de l'exercice 2012 arrêtés par le Directoire ainsi que sur le rapport de gestion concernant ledit exercice incluant le rapport sur la gestion du Groupe et les autres rapports prévus par le Code de commerce.

S'agissant des observations relatives aux comptes annuels (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils lui ont été présentés, le Conseil de surveillance n'a aucune observation à présenter, étant rappelé qu'il s'est appuyé, dans le cadre de sa mission, sur le Comité d'audit.

Il invite les actionnaires à approuver les comptes annuels (sociaux et consolidés) de l'exercice clos le 31 décembre 2012 ainsi que le projet d'affectation du résultat et l'ensemble des résolutions qui seront soumises à leurs suffrages.

S'agissant du rapport de gestion du Directoire sur l'exercice 2012, incluant le rapport sur la gestion du Groupe et les autres rapports prévus par le Code de commerce dont pour la première fois cette année le rapport de responsabilité sociale et environnementale (RSE), le Conseil de surveillance n'a aucune remarque particulière à faire, sachant qu'il a été régulièrement tenu informé par le Directoire de la marche des affaires et des activités de Foncière INEA. Le conseil a été en mesure de procéder, dans le cadre de sa mission de surveillance, aux vérifications et contrôles qu'il a jugés nécessaires.

Il est rappelé que le mandat de Membres du Conseil de surveillance de la société Créserfi et de Messieurs Claude Heurteux (également comme Vice-Président) et Vincent Hollard, arrive à expiration lors de l'Assemblée 2013.

Le Conseil de surveillance à l'occasion de sa séance du 13 février 2013 a entériné les propositions suivantes :

- renouvellement pour une durée d'un an (comme Membre du conseil) des mandats de Messieurs Arnaud de Marcellus (pour la société Créserfi), Claude Heurteux et Vincent Hollard ;
- nomination de deux nouveaux Membres du conseil pris en la personne d'une part de la Spicav l'Opci Vivaldi qui serait représentée par Monsieur Guy Charlot (Directeur Immobilier au sein du groupe Malakoff Médéric) pour une durée de 4 ans et d'autre part de Madame Cécile Moulard pour une durée de 2 ans. Ainsi, le conseil serait porté à 14 Membres.

Au terme de son rapport, le Conseil de surveillance exprime au Directoire ses remerciements pour le travail accompli tout au long de l'année 2012.

**Le Conseil de surveillance**